

BULLETIN D'ADHESION 2021

En devenant adhérent de l'UPB Collège SNPBC, je signe et je m'engage à respecter la charte éthique du syndicat. Je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables par un esthéticien(ne) et /ou par un(e) praticien (ne) de soins de bronzage en cabines et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène, avec un double objectif : Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs l'hygiène et la sécurité des soins réalisés avec des produits conformes au Règlement Cosmétique Européen, par un personnel diplômé, ou certifié et formé tout au long de la vie.

NOM		PRÉNOM	
RAISON SOCIALE		ENSEIGNE	
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE		PORTABLE	

Champs obligatoires à remplir						
Courriel (1)						
TYPE D'ENTREPRISE	SARL	EURL	ARTISANALE	SA	SAS	MICRO ENTREPRISE
SIRET			CODE APE			
DATE DE CRÉATION			NOMBRE DE SALARIÉS EN 2020			
NOMBRE DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION			NOMBRE D'APPRENTIS			
SITE WEB						
AVEZ-VOUS UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PRO					<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
SI OUI, NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE						

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

UPB COLLÈGE SNPBC BRONZAGE EN CABINE

Votre cotisation annuelle 2021 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

Merci de cocher la bonne case ou bien les bonnes cases

Votre cotisation annuelle en fonction de votre activité, vous êtes :

- Un centre de bronzage individuel **140 €**
- 100 € à partir du deuxième établissement** (à multiplier par le nombre d'établissements)
- Un fabricant de matériel : cotisation = **350€**
- Un distributeur : cotisation = **350€**

Paiement par :

- Chèque.** Nous vous remercions de nous adresser **vosre paiement par chèque à l'ordre de l'UPB** avec votre bulletin d'adhésion

Banque : N° du chèque

.....
 Montant Total..... Net de taxe

- Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté) Domiciliation: SG PARIS MADELEINE (03031) 11 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS**

RÉFÉRENCE BANCAIRE

30003	03031	00050102498	94
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894			SOGEFRPP
IBAN			BIC-ADRESSE SWIFT

Date:

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Tampon de l'entreprise obligatoire

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En application des statuts de l'UPB adoptés par l'assemblée générale constitutive du 16 septembre 2008 et modifiés par l'assemblée extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer au collège INSTITUT
« Tout exploitant, personne morale ou physique, d'un ou plusieurs établissements ou entreprises œuvrant dans le domaine de la beauté et du bien-être et régulièrement déclarés »

1-Tout adhérent UPB des collèges Institut, Spa, Embellissement des ongles et du regard, dermo-pigmentation et bronzage en Cabines, s'engage en application de l'article 9 des statuts à :

- Participer régulièrement aux travaux en assistant aux assemblées et réunions
- Soutenir en toutes circonstances les positions prises par le syndicat
- Adresser au syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la profession
- Payer une cotisation annuelle et le cas échéant les contributions exceptionnelles.

2-Tout adhérent UPB des Collèges Institut, Spa, Embellissement des ongles et du regard, dermo-pigmentation et bronzage en Cabines, s'engage également à :

- Utiliser ou commercialiser des produits respectant le Règlement Cosmétique,
- Détenir les fiches techniques d'information sur les produits utilisés,
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Engager obligatoirement du personnel titulaire d'un diplôme d'état de la branche esthétique parfumerie ou d'un titre homologué pour assurer les soins de beauté et de bien-être manuels et / ou appareillés , ou ayant suivi avec succès une formation qualifiante
- Avoir contracté une RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêté de 1962, si nécessaire.
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des clients et du personnel de l'entreprise

3-Tout adhérent UPB s'engage à respecter les dispositions de

- **la Norme AFNOR SPEC X50-231 « Centres de beauté et de bien-être – exigences et recommandations pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires »** mise à disposition gratuite de tous les adhérents et qui définit les protocoles, les bonnes pratiques et exigences en termes d'hygiène et de sécurité sanitaire, liés à l'activité des centres de beauté et de bien-être. Il fournit également un cahier des charges pour mettre en place et améliorer les conditions d'accueil des établissements et rassurer le personnel dans son exercice professionnel pendant la période de crise sanitaire.
- **et à suivre volontairement**

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE

A la CNEP

A l'attention de L'UPB

Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel – CS 42110 28000 Chartres

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé au répertoire municipal de Chartres sous le numéro 202001

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>



Charte de l'adhérent U P B

COLLEGE INSTITUT

- la **Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être-exigences générales de qualité de services »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués et qui délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

Avec un double objectif en 2021:

Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent dans le respect des normes d'hygiène sécurité imposées par le contexte sanitaire

Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**
Tout manquement à l'une des dispositions de la Charte entraînera les sanctions prévues à l'article 8 des statuts de l'UPB.

Votre Signature

Précédée de la mention lu et approuvé

Nom.....
.....Prénom.....
.....

Nom de
l'Entreprise.....
.....

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

E-mail :@.....

Tampon de l'entreprise obligatoire

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE
A la CNEP
A l'attention de L'UPB

Siège Social -Administration & Adhésions 12 Rue Saint Michel – CS 42110 28000 Chartres

Tél. +33(0) 2 34 40 02 82 E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel - immatriculé au répertoire municipal de Chartres sous le numéro 202001

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

<http://www.cnep-france.fr/UPB/>